

Bonjour,

Tel que demandé, je vous envoie certaines informations : 1)l'évolution du taux de personnes employant le vélo à des fins de transport utilitaire; 2)les facteurs attractifs des diverses mesures que nous suggérons pour favoriser la pratique du vélo; 3)le suivi des indicateurs des progrès du plan de développement durable (vous m'avez demandé s'il y avait des cibles de réduction du nombre de voitures); 4)une précision sur le nombre de cases de stationnement prévues à l'hôpital Sainte-Justine.

1. L'augmentation du taux de personne utilisant le vélo est importante entre 200 et 2005, comme vous pourrez le constater dans la citation ci-dessous. Si vous lisez les sections sur les déplacements utilitaires du document que je vous envoie (L'état du vélo au Québec en 2005, de Vélo-Québec), vous remarquerez que l'organisme souligne à de nombreuses reprises le potentiel pour une augmentation encore plus substantielle de ce mode de transport pour les déplacements utilitaires.

«Sous un autre angle, un cycliste sur trois (34 %) utilise le vélo à des fins de transport, soit nettement plus que les 19 % observés en 2000 et les 21 % de 1995. Plus encore, 13 % des cyclistes (soit 330 000 personnes) affirment utiliser le vélo comme principal moyen de transport en été, là encore en augmentation par rapport aux 6 % de 2000 et 8 % de 1995.» (VQ, 2005, p.25)

2. Notre proposition comportait une piste cyclable, l'aménagement d'un stationnement surveillé et de casiers et douches pour les cyclistes : ce sont 3 des 4 facteurs encourageant le plus la pratique du vélo, si vous lisez la citation de Vélo Québec ci-bas. De plus, dans cette même citation, je me permets d'attirer votre attention vers le support important aux mesures qui permettraient d'encourager la pratique du vélo en milieu urbain, et ce même si cela devait éventuellement gêner quelque peu la circulation automobile.

«Parmi les facteurs qui encouragent les cyclistes à utiliser le vélo à des fins de transport, ceux qui suscitent le plus d'intérêt sont l'existence d'un réseau cyclable (45 % des cyclistes), l'aménagement de stationnements surveillés (16 %) et la présence de supports à vélo (13 %). Les cyclistes qui pratiquent déjà le vélo utilitaire jugent ces facteurs différemment : 55 % d'entre eux accordent de l'importance au réseau cyclable, 24 % sont davantage stimulés par la présence d'un stationnement surveillé et 19 % jugent essentiels les supports à vélo. Enfin, la présence de douches à destination est un facteur important pour 8 % des cyclistes. À l'inverse, les facteurs qui découragent le plus la pratique du vélo utilitaire sont la météo (42 %), la distance (32 %) et le risque de vol (17

%). Les cyclistes utilitaires accordent cependant plus d'importance que les autres à la météo (51 %) et au risque de vol (22 %), alors que la distance leur importe moins (24 %).

Par ailleurs, la presque totalité de la population (93 %) estime que l'usage du vélo devrait être encouragé en milieu urbain. Cette idée fait d'ailleurs de plus en plus son chemin : en 1995, à peine 55 % des Québécois étaient tout à fait d'accord avec cet énoncé, contre 57 % en 2000 et 69 % en 2005. Les diplômés universitaires (78 %), les personnes qui ont un revenu familial de plus de 80 000 \$ (79 %), ceux qui pratiquent le vélo plusieurs fois par semaine (79 %) et ceux qui utilisent le vélo comme moyen de transport (82 %) sont encore plus nombreux à encourager l'usage du vélo en milieu urbain.

Du même souffle, 84 % de la population québécoise est d'accord avec l'idée que le réseau de pistes cyclables de leur municipalité devrait être plus développé, deux tiers de la population (69 %) étant même tout à fait d'accord avec cet énoncé. À Montréal, 78 % de la population se dit favorable à l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, même si cela peut gêner les automobilistes.» (VQ, 2005, p.29)

3. J'ai vérifié pour vous le bilan des indicateurs pour le suivi du plan de développement durable (voir document ci-joint). Il n'y a pas de cible pour le nombre de voitures circulant au centre-ville, mais il y a une action (1.4, page 10) qui indique que l'on souhaite une réduction... du nombre de stationnements au centre. Il est précisé que la ville a éliminé, en 2005, 2000 stationnements illégaux. Si c'est pour en construire le double autour des hôpitaux, ça ne valait peut-être pas le coup?

4. Je me suis effectivement emballé à propos du nombre de places de stationnement sur le site de Sainte-Justine. Le communiqué de presse de la ville de Montréal annonce que le projet de l'hôpital Sainte-Justine comportera 1800 places de stationnement souterrain (au lieu des 2800 que je vous ai annoncées – désolé). Il s'agit tout de même d'un nombre assez important.

<http://www.ccnmatthews.com/news/releasesfr/show.jsp?action=showRelease&searchText=false&showText=all&actionFor=618108>